

Information pour le paiement des cotisations

Chers/chères gymnastes, chers parents de gymnastes,

Nous vous souhaitons la bienvenue dans notre société de gymnastique en cette nouvelle saison 2018-2019. Nous espérons que chacun/e passera une excellente année.

Concernant le paiement des cotisations, nous vous communiquons ci-après quelques informations importantes :

- Pour les gymnastes qui commencent les cours en septembre, les cotisations doivent être payées à la reprise des cours et au plus tard pour le 1^{er} octobre, sauf pour les gymnastes participant déjà à des concours en septembre (délai : 10 septembre).
- Les gymnastes qui nous rejoignent en cours d'année sont prié(e)s de s'acquitter dans la quinzaine de leur cotisation, ceci après avoir effectué leurs deux cours d'essai.

Le paiement peut s'effectuer par e-banking sur le compte ci-dessous ou lors de notre permanence de règlement en espèces qui aura lieu

le mardi 25 septembre 2018 de 17h30 à 20h à l'école de Pinchat.

Les coordonnées bancaires pour le versement des cotisations sont les suivantes :

Banque Raiffeisen, IBAN CH13 8018 7000 0011 0500 1 en faveur de la FSG Veyrier
Mention : nom et prénom du/de la gymnaste + groupe concerné

Les montants des cotisations sont les suivants :

CHF 100.- pour gym fit en hiver (octobre à mars)
CHF 200.- pour gymnastique 1P-2P et gym hommes.
CHF 350.- pour agrès filles et agrès garçons
CHF 390.- pour gym & danse (location des justaucorps incluse)
CHF 250.- pour initiation gym & danse 1P-2P sans concours

Les gymnastes qui n'auraient pas payé leur cotisation au 1^{er} octobre 2018 ne seront plus accepté(e)s en salle ou en concours.

En cas de problème financier, un arrangement exceptionnel pour un paiement échelonné pourra être trouvé sur demande écrite (FSG Veyrier, CP 105, 1255 Veyrier).

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et vous présentons, chers/chères gymnastes, chers parents de gymnastes, nos meilleures salutations.

Pour le comité,
La Présidente,
Claudine Deforel